

Communiqué de presse

Dépôt, auprès de la mairesse de la ville de Saguenay, d'une requête pour former une commission indépendante sur le nom de la ville

Une requête demandant la formation d'une commission indépendante pour réfléchir à nouveau sur le nom de la ville a été transmise à la mairesse lundi dernier, le 3 juin 2019. Quelque 600 citoyens ont appuyé cette requête signée par 57 personnes représentatives de ce collectif citoyen.

Quelles sont les raisons qui motivent une telle requête ? Elles sont nombreuses, mais parmi celles-ci, la façon dont s'est déroulé le choix du nom de cette nouvelle ville issue des fusions de sept municipalités du Haut-Saguenay en 2002 est la plus flagrante et ne peut en aucun cas être associée à un processus de consultation approprié pour traiter un tel sujet. Cet événement fut le déclenchement d'un processus d'assassinat de notre mémoire collective. Revenons en arrière, les faits sont édifiants.

Après la tentative avortée de fusion des villes de Jonquière et Chicoutimi en 1976, qu'on voulait désigner du nom de ville de Saguenay sans qu'il n'y ait eu, après vérification, aucun débat sur le nom, la ministre péquiste, Madame Harel, revient à la charge, en 2000, avec un livre blanc sur les fusions municipales. Elle mandate le juge Pierre Bergeron « d'examiner certaines questions relatives à la réorganisation municipale au Saguenay ». Ce dernier, dans un rapport de 95 pages, prend moins de huit lignes pour élaborer sur le nom, huit lignes remplies d'arguments plus que contestables, et recommande « Ville Saguenay » (sic), suite à une brève rencontre avec la plupart des maires des villes touchées par la fusion. On connaît le contexte : les villes de Jonquière et La Baie, entre autres, ne voulaient rien savoir de la fusion et préféraient n'importe lequel nom à celui d'une des municipalités fusionnées, considérant un tel choix comme une annexion de leur municipalité et non comme étant des partenaires dans la fusion de ces sept municipalités.

Alors qu'une autre région similaire à celle du Haut-Saguenay, l'Outaouais, dénommait sa nouvelle ville d'un nom temporaire, Hull-Gatineau et formait immédiatement un comité pour le choix du nom, ici, dans le Haut-Saguenay, le « comité du nom » ne fut formé que huit mois plus tard sous la pression des contestataires. Mais ce comité ne fut qu'une diversion puisque son mandat constituait principalement à choisir un mode de consultation puisque, tel que ce comité le déclare en préambule, le « nom de la nouvelle ville avait déjà été déterminé à la suite d'un processus de conciliation précédant la création de la ville ». Ce comité fait naturellement référence au rapport de Me Bergeron et malgré qu'il n'avait pas à se pencher sur le nom, il s'est permis tout de même de recommander trois noms, soit Chicoutimi-Jonquière, Chicoutimi et Saguenay. Ce dernier choix ayant de loin une évaluation inférieure aux deux autres auprès des membres de ce comité. Mais ce n'était qu'un comité fantôme puisque le maire de cette nouvelle ville, élu en novembre 2001, assermenté un mois plus tard et entrant en fonction le 28 février 2002, déclare en janvier 2002, un mois avant que le comité du nom ne présente son rapport, que les nouveaux élus ont tranché et que les électeurs auront à choisir, lors d'un référendum, entre Chicoutimi et Saguenay. Le greffe ne retrouve pas la résolution qui appuie cette décision.

Pendant tout ce temps, les autorités compétentes en la matière tentaient d'intervenir mais sans succès, que ce soit, entre autres, la Commission de toponymie du Québec, la Société historique du Saguenay, les historiens Pierre Gill ou Alfred Dubuc.

Suite au verso

Un mois avant la consultation populaire, la ville accorde à deux comités partisans un budget maximum de 25 000\$ pour faire la promotion de leur choix, et elle se lave les mains de toute responsabilité dans l'information à la population concernant la valeur toponymique des noms en ballottage soit Chicoutimi et Saguenay. Ce qui devait arriver arriva, ce fut uniquement un débat politique où les slogans populistes tels que « si on perd notre nom les autres aussi doivent le perdre » ou « on doit oublier le passé et se tourner vers l'avenir » ou « choisissons un nom rassembleur » transformèrent cette consultation populaire en un règlement de comptes.

En clair, en 2002, il n'y a pas eu de processus de consultation si ce n'est la consultation populaire invalidée par le manque d'information et je dirais même le manque de formation de la population pour faire un choix éclairé. Un tel sujet aurait dû être appuyé par des audiences publiques auxquelles auraient été invités les autorités compétentes en la matière, les représentants des différents secteurs socioéconomiques, sans oublier les créateurs de ces noms. Avec de telles audiences publiques, probablement qu'une très onéreuse consultation populaire aurait été inutile, la logique primant sur l'esprit de clocher.

Le Haut-Saguenay est le seul endroit au Québec qui n'a pas donné à sa ville le nom d'une des municipalités fusionnées. Pourtant les noms des 14 municipalités fusionnées depuis 1975, méritent d'être mieux connus, reconnus et mis en valeur. En plus de ne pas avoir choisi l'un d'entre eux comme nom de la ville on s'évertue à les faire disparaître. En effet, aucun d'entre eux, sauf ceux associés aux trois arrondissements n'apparaissent sur les plans de ville disponibles sur le site web de Saguenay. Madame Brassard interviendra à ce sujet.

Saguenay est la seule parmi les villes issues de fusion au Québec dont le nom est encore contesté et contestable après 17 ans. Il faut dire que c'est aussi la seule ville qui est passée par une consultation populaire et, qui plus est, par une consultation populaire mandatoire. En Outaouais, si on avait opté pour la même approche, ni le nom de Hull, ni celui de Gatineau n'auraient été choisis puisqu'ils ne figuraient même pas parmi les cinq premiers noms choisis par les citoyens consultés par sondage ouvert. On a eu aussi la sagesse de rencontrer la Commission de toponymie du Québec et d'éliminer le nom Outaouais, qui était des plus populaires, dès le début du processus de consultation.

Question de justice et question de vider le dossier une fois pour toutes, le collectif citoyen demande une commission indépendante, non partisane et transparente qui devra s'appuyer sur des critères reconnus pour valider si on a fait le bon choix en 2002. Cette commission devra aussi recommander la façon de valoriser le nom des 14 municipalités fondatrices de cette ville. Il est important de s'assurer que la ville porte un nom distinctif, significatif et des plus évocateurs de notre mémoire collective, afin qu'il soit lui-même un élément positif pour le devenir de cette ville du bout du monde.

Vous pourrez en apprendre davantage en consultant le document que nous allons vous remettre et qui contient la lettre de transmission à la mairesse, les motifs de cette requête, la requête et la liste des appuieurs. Je laisse la parole à Monsieur Hudon qui sera suivi de Mme Brassard.

Merci de votre attention.

Jacques Pelletier, pour le collectif citoyen

T : 418-696-2012

C : jacquespelletier5@videotron.ca

Points à souligner lors de la période des questions

Nous estimons que jamais les membres actuels du conseil municipal de cette ville n'auraient accepté une telle façon de faire. Quelle que soit leur opinion à propos du nom, leurs valeurs et leur sens de la démocratie les auraient incités à prendre une approche plus appropriée. Ils ne peuvent non plus prétendre que c'est chose du passé et qu'on ne peut revenir en arrière. Les cas se multiplient actuellement de retour en arrière pour corriger des erreurs, des aberrations et des crimes du passé. Le cas du nom est de ce nombre : règlements de comptes, usurpation d'un nom, assassinat de notre mémoire collective qui dit mieux ?

Ceux qui ont décidé de nommer cette ville du nom de Saguenay devraient avoir honte d'avoir usurpé le nom de la région. Et comme vous pouvez le constater, ceci s'est accompli après avoir utilisé une consultation populaire bidon. Donc, nous nous sentons tout à fait justifiés de réclamer justice et la seule façon d'y parvenir c'est par le jugement d'une commission indépendante qui saura faire la part des choses. Quelles que soient les recommandations de la commission, nous nous y soumettrons en autant que celle-ci soit formée et agisse selon les règles généralement reconnues pour ce genre de dossier.

6 juin 1661 : Chicoutimi. En quittant Tadoussac, le 1^{er} juin 1661, pour se rendre à la mer du nord (Baie James), les pères jésuites Dablon et Druelletes mentionnent que dans 5 jours ils seront à Chicoutimi et, rendus sur place, déclarent « Chicoutimi, ce lieu remarquable, terme de la belle navigation et commencement des portages. » Utilisé depuis possiblement des centaines d'années avant l'arrivée des Européens, ce nom vient de passer de la préhistoire à l'histoire sans tambour ni trompettes. Quinze ans plus tard, Nicolas Juchereau jetait l'ancre de son navire, la Sainte Catherine, dans le bassin à Chicoutimi. En deux mois on y construisit une chapelle plus importante que celle de Tadoussac, un poste de traite et ses dépendances. Six mois plus tard, Chicoutimi voyait débarquer plus de 400 chasseurs pour échanger leurs pelleteries et ce poste devint le plus imposants à son époque. Trois ans plus tard le nom Chicoutimi apparaissait sur les cartes géographiques et depuis ce temps, jusqu'en 2002, il fut la marque de commerce du Haut-Saguenay.

Saguenay. Ce que nous reconnaissons d'emblée, c'est le nom de la rivière Saguenay, c'est-à-dire la rivière pour aller au mythique royaume du Saguenay. Ce que nous reconnaissons, c'est qu'en 1535 Cartier entend parler du Royaume du Saguenay, royaume qui s'est avéré utopique et qui plus est, se situait, selon Donnacona, au Nord du lac Supérieur ou tout au plus en Abitibi. Ceci est confirmé par les cartes géographiques publiées après son retour mais ledit royaume du Saguenay en disparaît avant l'arrivée de Champlain en 1603. Ce qui nous paraît acceptable c'est d'avoir dénommer la région du nom de SLSJ puisque celle-ci correspond exactement au bassin hydrographique du Saguenay et du Lac Saint-Jean.